



<p><b>COMPTE-RENDU</b> <b>SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL</b> <b>DU 12 SEPTEMBRE 2011</b></p>
---

---//---

L'an Deux Mille Onze, le douze septembre à dix-sept heures trente, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni dans la salle des délibérations de l'hôtel de ville sous la présidence de Monsieur Michel BUILLARD, Député-maire de la Ville de PAPEETE.

Monsieur le Maire déclare la séance ouverte à 17h45.

Le Conseil Municipal, Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, nomme Mr. Aldo SARCIAUX, Conseiller municipal, à l'unanimité, en qualité de secrétaire de séance.

Le Secrétaire procède à l'appel des membres :

NOM ET PRENOM	PRESENT	ABSENT	PROCURATION A	Observations
BUILLARD Michel	X			
CLARK Jean-Claude	X			
TEAHA Danièle	X			
MAIOTUI Paul	X			A quitté la séance lors du débat et du vote de la délibération n°2011-88.
BOUTEAU Nicole		X	TEAHA Danièle	
FONG LOI Charles	X			
TRAFTON Mareva		X	BUILLARD Michel	
TEMEHARO René		X	MAONI Charles	
SHAN SEI FAN Victorine		X	FONG LOI Charles	
DESTANG Max	X			
TAMA Hinatea	X			
ELLACOTT Alban	X			
LE GAYIC Roméo	X			
PANAI Florienne	X			
ADAMS Myrna	X			
MAI Alain	X			
CHAMPS Agnès	X			
IENFA Jules	X			
PENOT Yvette	X			

TANSEAU Robert	X		
LOMBARD Adrien		X	
LIVINE Danielle		X	
TE PING Antoinette		X	
TEATA Marcelino	X		
PUHETINI Sylvana	X		
BORDET Lily	X		
SUEN KO Régina		X	PUHETINI Sylvana
SARCIAUX Aldo	X		
GATIEN Johanna	X		
MATAOA Myron	X		
CARLSON Jean-Michel	X		
PEU Titaua		X	
TCHEONG Céline		X	
NAIA TERIIPAIA Amaronn		X	GATIEN Johanna
MAONI Charles	X		
<b>TOTAL</b>	<b>24</b>	<b>11</b>	

-----

Le nombre des membres composant le Conseil Municipal est de 35 dont 35 en exercice.

24 membres sont présents à l'ouverture de cette séance, formant la majorité. Le Conseil Municipal peut délibérer valablement aux termes de l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

L'ordre du jour de cette séance porte sur l'examen des affaires suivantes :

I°) Adoption du compte-rendu de la séance du 21 juillet 2011 :

Monsieur le Maire demande aux membres du conseil municipal si le compte-rendu de la séance du 21 juillet 2011 appelle de leur part des observations.

Aucune observation n'a été formulée, le compte-rendu est adopté à l'unanimité dans son intégralité.

II°) Décisions prises par le Maire en vertu des articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales :

Monsieur le Maire rend compte au conseil municipal des décisions qu'il a prises dans le cadre de sa délégation:

- **En matière de marché de gré à gré :**

N°	OBJET DE LA DECISION	RENDUE EXECUTOIRE LE
2011-116	Marché public d'Etude n°19/2011 passé avec la <b>SARL VAIHUPE</b> le 11/07/2011, concernant l'étude d'aménagement la rue Anne-Marie JAVOUHEY, pour un montant total de 2 798 000 fcfp ttc.	18/07/2011

• **En matière d'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 548.926 FCFP :**

N°	OBJET DE LA DECISION	RENDUE EXECUTOIRE LE
2011-117	Décision n°2011-117/DAF du 18 août 2011 autorisant la cession de gré à gré d'un coffret de brassage informatique au prix de 20 010 FCFP TTC.	19/08/2011

• **En matière de subventions aux associations :**

N°	OBJET DE LA DECISION	RENDUE EXECUTOIRE LE
2011-109	Avenant n°1 à la convention du 13 avril 2011 passé avec l'association « <b>Te Mau Rima Ohipa no te Fare Oire no Papeete</b> » concernant le versement d'une subvention complémentaire de 1 000 000 fcfp portant la subvention totale à 7 000 000 fcfp pour l'année 2011.	29/07/2011
2011-110	Avenant n°1 à la convention du 04 mai 2011 passé avec « <b>Jeunesse de Sainte Amélie</b> » concernant le versement d'une subvention complémentaire de 100 000 fcfp portant la subvention totale à 1 100 000 fcfp pour l'année 2011.	29/07/2011
2011-111	Avenant n°1 à la convention du 04 mai 2011 passé avec l'association « <b>Agir Pour l'Insertion - API</b> » concernant le versement d'une subvention complémentaire de 1 000 000 fcfp portant la subvention totale à 9 000 000 fcfp pour l'année 2011.	29/07/2011
2011-112	Convention passée avec l'association « <b>des parents d'élèves du collège de Taunoa</b> » concernant le versement d'une subvention de 1 000 000 fcfp pour l'année 2011.	29/07/2011
2011-113	Convention passée avec l'association « <b>sportive DRAGON</b> » concernant le versement d'une subvention de 500 000 fcfp pour l'année 2011.	29/07/2011
2011-114	Convention passée avec l'association « <b>polyvalente d'actions judiciaires de Polynésie française (APAJ)</b> » concernant le versement d'une subvention de 500 000 fcfp pour l'année 2011.	29/07/2011
2011-115	Convention passée avec l'association « <b>Papeete hoe va'a</b> » concernant le versement d'une subvention de 395 000 fcfp pour l'année 2011.	29/07/2011
2011-118	Convention passée avec l'association	12/08/2011

	« <b>Festival International du Film documentaire Océanien</b> » concernant le versement d'une subvention de 2 000 000 fcfp pour l'année 2011.	
2011-119	Convention passée avec l'association « <b>Goût et terroirs en Polynésie – Te mau ma'a hotu no te fenua Porinetia</b> » concernant le versement d'une subvention de 150 000 fcfp pour l'année 2011.	30/08/2011
2011-120	Convention passée avec la « <b>Fédération Tahitienne de Cyclisme</b> » concernant le versement d'une subvention de 200 000 fcfp pour l'année 2011.	01/09/2011
2011-122	Convention passée avec l'association « <b>Aito Djeunes de la Mission</b> » concernant le versement d'une subvention de 350 000 fcfp pour l'année 2011.	05/09/2011

• **Autres :**

N°	OBJET DE LA DECISION	RENDUE EXECUTOIRE LE
2011-121	Marché public de travaux n°20/2011 passé avec <b>l'EURL VAIRAO CONSTRUCTIONS</b> le 08/08/2011 concernant l'aménagement d'une salle polyvalente à Patutoa, lot n°1 : aménagements extérieurs, pour un montant TTC de 17 473 116 FCFP.	17/08/2011

III°) Examen des affaires comme suit :

<b>Délibération n° 2011-80</b>	Unanimité Dont 06 procurations
<p>Sur le rapport n° 2011 / 63 présenté par Mme Danièle TEAHA,</p> <p>Le conseil municipal, après en avoir délibéré, <b>AUTORISE</b> le versement d'une subvention à l'association <b>SPORTIVE EXCELSIOR</b> pour un montant de 500.000 FCFP.</p>	
<b>Délibération n° 2011-81</b>	Unanimité Dont 06 procurations
<p>Sur le rapport n° 2011 / 63 présenté par Mme Danièle TEAHA,</p> <p>Le conseil municipal, après en avoir délibéré, <b>AUTORISE</b> le versement d'une subvention à l'association <b>DES DIABETIQUES ET DES OBESES DE POLYNESIE FRANCAISE</b> pour un montant de 500.000 FCFP.</p>	
<b>Délibération n° 2011-82</b>	Unanimité Dont 06 procurations

Sur le rapport n° 2011 / 63 présenté par Mme Danièle TEAHA,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **AUTORISE** le versement d'une subvention à l'association **ECOLE UM-YANG HEIMA** pour un montant de 50.000 FCFP.

**Délibération n° 2011-83**

Unanimité  
Dont 06  
procurations

Sur le rapport n° 2011 / 63 présenté par Mme Danièle TEAHA,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **AUTORISE** le versement d'une subvention à l'association **des Editeurs de Tahiti et des Iles (AETI)** pour un montant de 250.000 FCFP.

**Délibération n° 2011-84**

Unanimité  
Dont 06  
procurations

Sur le rapport n° 2011 / 64 présenté par Mr Paul MAIOTUI,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **APPROUVE** les autorisations de programme (ci-après détaillées) et le phasage des crédits de paiement (CP); **ABROGE** les dispositions antérieures contraires.

Compte tenu de l'avancement des travaux, sont augmentés les crédits de paiement de 2011 de l'autorisation de programme n°8 « Aménagement d'une salle polyvalente à Taunoa » de 3.000.000 FCFP sans modifier le montant global de l'autorisation de programme : soit 103.000.000 FCFP pour 2011 au lieu de 100.000.000 FCFP et 22.000.000 FCFP pour 2012 au lieu de 25.000.000 FCFP.

Compte tenu du lancement de l'appel d'offres pour le système d'information de gestion des ressources humaines et de l'ajustement de l'évaluation financière, le montant de l'autorisation de programme n°25 est diminué de 2 000 000 FCFP et les crédits de paiement sont portés de 18.000.000 FCFP à 17.000.000 FCFP pour 2011 et de 9.000.000 FCFP à 8.000.000 FCFP pour 2012.

**Délibération n° 2011-85**

Unanimité  
Dont 06  
procurations

Sur le rapport n° 2011 / 65 présenté par Mr. Paul MAIOTUI,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **APPROUVE** la modification (DM1) du budget communal, exercice 2011, proposée et **ARRETE** le montant du budget communal, Exercice 2011, à nouveau à :

<b>1 - En section de fonctionnement</b>	<b>Montant en FCFP</b>
Montant budget précédent	5 829 619 519
Mesures nouvelles DM1	198 696 326
<b>Sous-total section de fonctionnement</b>	<b>6 028 315 845</b>
<b>2 - En section d'investissement</b>	<b>Montant en FCFP</b>
Montant budget précédent	1 426 698 522
Mesures nouvelles DM1	12 283 910
<b>Sous-total section d'investissement</b>	<b>1 438 982 432</b>
<b>Montant total Budget 2011</b>	<b>7 467 298 277</b>

Les modifications sont approuvées par chapitre ainsi qu'il suit :

<b>SECTION FONCTIONNEMENT</b>			
<b>Opérations réelles</b>		<b>Dépenses</b>	
<b>Imputation</b>	<b>Libellé</b>	<b>en +</b>	<b>en -</b>
<b>022 01</b>	<b>DEPENSES IMPREVUES</b>	<b>2 741 185</b>	
<b>Chapitre 011</b>	<b>CHARGES A CARACTERES GENERAL</b>	<b>16 855 141</b>	
<b>Chapitre 012</b>	<b>Charges de personnel et frais assimilés</b>	<b>-</b>	
<b>Chapitre 65</b>	<b>AUTRES CHARG. DE GESTION COURANTE</b>	<b>32 000 000</b>	
<b>Chapitre 66</b>	<b>CHARGES FINANCIERES</b>		<b>- 3 000 000</b>
<b>Chapitre 67</b>	<b>CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>	<b>100 000</b>	
<b>Sous-total des opérations réelles SF</b>		<b>48 696 326</b>	
<b>Opérations d'ordres</b>		<b>Dépenses</b>	
<b>Imputation</b>	<b>Libellé</b>	<b>en +</b>	<b>en -</b>
<b>023 01</b>	<b>Virement à la section d'investissement</b>	<b>150 000 000</b>	
<b>Sous-total des opérations d'ordre en SF</b>		<b>150 000 000</b>	
<b>Total opérations réelles + opérations d'ordre</b>		<b>198 696 326</b>	

<b>SECTION FONCTIONNEMENT</b>			
<b>Opérations réelles</b>		<b>Recettes</b>	
<b>Imputation</b>	<b>Libellé</b>	<b>en +</b>	<b>en -</b>
<b>Chapitre 70</b>	<b>PRODUITS DES SERVICES</b>	<b>400 000</b>	
<b>Chapitre 74</b>	<b>DOTATIONS ET PARTICIPATIONS</b>	<b>198 196 326</b>	
<b>Chapitre 77</b>	<b>PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>	<b>100 000</b>	
<b>Sous-total des opérations réelles SF</b>		<b>198 696 326</b>	
<b>Total opérations réelles + opérations d'ordre</b>		<b>198 696 326</b>	

<b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b>			
<b>Opérations réelles</b>		<b>Dépenses</b>	
<b>Imputation</b>	<b>Libellé</b>	<b>en +</b>	<b>en -</b>
<b>020 01</b>	<b>DEPENSES IMPREVUES</b>	<b>146 887</b>	
<b>Chapitre 16</b>	<b>REMBOURSEMENTS D'EMPRUNTS</b>	<b>3 000 000</b>	
<b>Chapitre 20</b>	<b>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>	<b>1 250 000</b>	
<b>Chapitre 21</b>	<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>	<b>1 437 138</b>	
<b>Chapitre 23</b>	<b>IMMOBILISATIONS EN COURS</b>		<b>- 913 213</b>
<b>OPERATIONS</b>			
<b>2006009</b>	<b>Travaux rénovation HDV</b>		<b>- 51 500</b>
<b>2008004</b>	<b>Système d'information de l'hôtel de ville</b>		<b>- 1 172 000</b>
<b>2009008</b>	<b>Aménagement d'une salle polyvalente à Taunoa</b>	<b>3 000 000</b>	
<b>2010004</b>	<b>Moto-pompe tractable</b>	<b>6 586 598</b>	
<b>2011005</b>	<b>Système d'information de gestion des Ress. Humaines.</b>		<b>- 1 000 000</b>
<b>Sous-total des opérations réelles SI</b>		<b>12 283 910</b>	

<b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b>			
<b>Opérations réelles</b>		<b>Recettes</b>	

Imputation	Libellé	en +	en -
Chapitre 10 Chapitre 13 Chapitre 16	<b>DOTATIONS ET FONDS PROPRES</b> Subventions d'investissement <b>EMPRUNTS et DETTES</b>	<b>9 570 915</b>	<b>-3 005 964</b> <b>- 150 000 000</b>
<b>OPERATIONS</b> 2009003 2009008 2010004	Ecole Toata : construction d'un bloc sanitaires Aménagement d'une salle polyvalente à Taunoa Moto-pompe tractable	<b>1 800 000</b> <b>3 951 959</b>	<b>- 33 000</b>
<b>Sous-total des opérations réelles en SI</b>			<b>- 137 716 090</b>
<b>Opérations d'ordres</b>		<b>Recettes</b>	
Imputation	Libellé	en +	en -
021 01	Virement de la section fonctionnement	<b>150 000 000</b>	
<b>Sous-total des opérations d'ordres en SI</b>		<b>150 000 000</b>	
<b>Total opérations réelles + opérations d'ordre</b>		<b>12 283 910</b>	

<b>Délibération n° 2011-86</b>	Unanimité Dont 06 procurations
--------------------------------	--------------------------------------

Sur le rapport n° 2011 / 66 présenté par Mr. Paul MAIOTUI,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **APPROUVE** la modification (DM1) du budget annexe, exercice 2011, proposée et **ARRETE** le montant du budget communal, Exercice 2011, à nouveau à :

En section de fonctionnement	Montant en FCFP
Montant BP	482 048 845
Mesures nouvelles DM1	0
<b>Sous-total section de fonctionnement</b>	<b>482 048 845</b>
2 - En section d'investissement	Montant en FCFP
Montant BP	0
Mesures nouvelles DM1	0
<b>Sous-total section de fonctionnement</b>	<b>0</b>
<b>Montant total Budget annexe 2011</b>	<b>482 048 845</b>

Les modifications sont approuvées par chapitre ainsi qu'il suit :

<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>			
<b>Opérations réelles</b>		<b>Dépenses</b>	
Imputation	Libellé	en +	en -
Ligne 022 812	<b>DEPENSES IMPREVUES</b>		<b>-360 000</b>
Chapitre 011 6225 812	<b>CHARGES A CARACTERES GENERAL</b> Ind.aux comptables et régisseurs	<b>360 000</b> 360 000	
<b>Sous-total des opérations réelles en SF</b>		<b>0</b>	
<b>Total des opérations réelles + opérations d'ordre</b>		<b>0</b>	

<b>Délibération n° 2011-87</b>	Unanimité Dont 06 procurations
<p>Sur le rapport n° 2011 / 67 présenté par Mr. Paul MAIOTUI,</p> <p>Le conseil municipal, après en avoir délibéré, <b>PRONONCE</b> le déclassement du domaine public de la Commune de la chargeuse pelleteuse de la marque FIAT immatriculée 133 802 P; <b>APPROUVE</b> sa mise à la réforme; <b>AUTORISE</b> le Maire :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- à mettre en vente ce matériel, selon la procédure des enchères publiques ;</li><li>- à mettre en vente selon la procédure de gré à gré s'il n'a pas trouvé acquéreur lors des enchères publiques;</li><li>- le cas échéant, à le mettre au rebut, après avoir procédé à sa destruction, cette formalité faisant l'objet d'un procès-verbal dressé par un officier assermenté.</li><li>-</li></ul> <hr/> <p>La Commune a sollicité auprès de la Délégation pour le Développement des Communes une aide financière pour l'achat d'un chargeur excavateur lors de la première session de demande de subvention de cette année.</p> <p>Ce matériel viendra remplacer l'engin immatriculé 133 802 P qui doit être mis à la réforme. Celui-ci est en effet dans un état de vétusté très avancé et est immobilisé au parc à matériel depuis au moins deux ans.</p>	

<b>Délibération n° 2011-88</b> <i>Monsieur Paul MAIOTUI a quitté la séance lors du débat et du vote de cette délibération</i>	Unanimité Dont 06 procurations
<p>Sur le rapport n° 2011 / 68 présenté par Mr. Michel BUIILLARD,</p> <p>Le conseil municipal, après en avoir délibéré, <b>AUTORISE</b> Monsieur Paul MAIOTUI, au titre de ses fonctions de Président du Conseil d'Administration et de Président Directeur Général de la S.E.M.L « TE ORA NO ANANAHI », à percevoir de cette société une rémunération mensuelle brute maximale de 250 000 F Cfp.</p> <hr/> <p>Par la délibération n°2008-45 du 17 avril 2008, Monsieur Paul MAIOTUI, troisième adjoint au Maire, a été désigné en qualité de représentant de la commune de Papeete aux assemblées générales et au conseil d'administration de la S.E.M.L « TE ORA NO ANANAHI » mais également en tant que candidat au titre de Président du conseil d'administration de la S.E.M.L.</p> <p>Par la suite, le conseil d'administration de la S.E.M.L a validé, par la délibération n°1 en date du 27 mai 2008, la candidature de Monsieur Paul MAIOTUI au poste de président du conseil d'administration de la société en le nommant à l'unanimité aux fonctions de Président Directeur Général de la société.</p> <p>Depuis cette date, Monsieur Paul MAIOTUI exerce les fonctions de Président du conseil d'administration de la société mais également de Président Directeur Général. A ce titre, il dispose des pouvoirs et des responsabilités les plus étendues mais ne bénéficie d'aucune rémunération.</p> <p>Il est important de souligner que la montée en puissance de la S.E.M.L TE ORA NO ANANAHI qui s'est faite progressivement, vient de franchir un cap en 2011 avec la lancée des premiers travaux financés dans le cadre du contrat de projet ainsi que de l'ensemble des appels d'offres portant sur les travaux de réseaux et de station pour un montant d'environ 6 milliards de Francs CFP en tenant compte des financements prévisibles européens. L'ensemble de ces travaux démarrera fin 2011/début 2012.</p> <p>Ce cap a pu être franchi parce que M. Paul MAIOTUI exerce également, et sous son entière</p>	



responsabilité, la direction générale au quotidien de la société comprenant entres autres les actes afférents à la gestion financière, administrative et technique et notamment la gestion des marchés de travaux, impliquant une entière disponibilité pour assurer le bon fonctionnement de cet outil. Pour mémoire, la S.E.M.L. n'est doté pour l'instant que de deux jeunes ingénieures et d'une secrétaire et devrait s'étoffer à court terme d'un comptable.

*Monsieur Jean-Michel CARLSON, sans méconnaître le travail de Monsieur Paul MAIOTUI, indique son opposition de principe à la perception d'une rémunération par un élu exerçant une responsabilité dans le cadre d'une SEM Communale. Messieurs Jules IENFA et Jean Claude CLARK sont pour leur part favorable à l'octroi de cette indemnité compte tenu de la charge de travail.*

**Délibération n° 2011-89**

Unanimité  
Dont 06  
procurations

Sur le rapport n° 2011 / 69 présenté par Mr. Roméo LE GAYIC,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **APPROUVE** le dossier technique et le plan de financement, de l'opération « Aménagement d'un terrain de Beach soccer sur le site Willy Bambridge à Tipaerui », le financement de cette opération à **32 131 000 FCFP TTC**, s'effectuant comme suit :

- Subvention du syndicat mixte au titre du CUCS (60 %) : 19 278 600 F CFP
- Part communale (40 %) : 12 852 400 F CFP

**AUTORISE** le Maire à signer la convention de financement relative à la participation du CUCS à cette opération, à lancer les appels d'offres et à signer les marchés à intervenir.

Avec plus de 3000 habitants, le quartier de Tipaerui est l'un des quartiers les plus peuplés de Papeete. Il se caractérise par :

- une population jeune ;
- une forte concentration de difficultés sociales et urbaines :
  - un taux de chômage élevé ;
  - un pourcentage de jeunes non scolarisés et sans emploi important ;
  - une faible qualification des habitants du quartier ;
  - une part de population inactive importante.

La forte concentration de population jeune dans ce secteur, a fortement incité la commune à intervenir sur le site « Bambridge », en y concentrant quelques équipements communaux (stade, salle omnisports, écoles, ...), nécessaires pour contribuer au maintien de la cohésion sociale.

Ces équipements, sportifs pour la plupart, sont particulièrement prisés, notamment par les habitants et les associations du quartier, mais aussi par les clubs sportifs et les services de la ville.

Devenu aujourd'hui un pôle d'équipements publics au rayonnement communal, d'autres aménagements à vocation sportive sont envisagés dans la perspective de diversifier l'offre en matière de pratiques sportives.

De plus, en 2013, la ville de Papeete accueillera la coupe du monde de Beach Soccer. Compte tenu de l'engouement prévisible pour ce sport, la commune souhaite aménager un terrain d'entraînement pour la jeunesse, permettant une utilisation avant et après la compétition internationale, mais aussi l'organisation de tournois dans le cadre des inter-quartiers.

C'est dans ce cadre, que la commune de Papeete, entreprend la réalisation d'un terrain de Beach soccer à Tipaerui, sur le site Willy Bambridge.

**L'aménagement d'un terrain de Beach soccer** permettra ainsi :

- de diversifier l'offre d'activités sportives du pôle Bambridge ;
- de mobiliser la jeunesse et les associations de quartier autour du Beach Soccer ;
- d'être un outil de développement social du quartier et de prévention ciblée.

**Le programme des travaux prévoit :**

- l'aménagement d'un terrain de Beach Soccer en lieu et place des terrains de tennis existants ;
- l'aménagement d'un point d'eau ;

- la mise en place d'un éclairage adéquat.

Sous réserve de la décision du comité de pilotage du CUCS prévu le **28 octobre 2011** l'opération, dont le coût total est évalué à **32 131 000 FCFP**, est financée à hauteur de **60%** par le CUCS (**19 278 600 F CFP**) et **40%** par la commune (**12 852 400 F CFP**).

**Délibération n° 2011-90**

Unanimité  
Dont 06  
procurations

Sur le rapport n° 2011 / 70 présenté par Mr. Michel BUILLARD

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **APPROUVE** le dossier technique et le plan de financement de l'opération « Acquisition d'une moto-pompe tractable », le financement de cette opération évaluée à 6.586.598 FCFP, s'effectuant comme suit :

- Subvention de l'Etat au titre du BOP 123 (60%) : 3.951.959 FCFP
- Part communale (40%) : 2.634.639 FCFP

**AUTORISE** le Maire à signer la convention de financement relative à la participation de l'Etat à cette opération, **DECLASSE** du domaine public de la commune et mise à la réforme la moto-pompe hors-service de marque SIDES, **AUTORISE** le Maire :

- à mettre en vente ce matériel pour pièces selon la procédure de gré à gré ;
- en l'absence de proposition d'achat, à le donner à une autre commune qui en ferait la demande et en supporterait les frais de réparation ;
- ou à le mettre au rebut, après avoir procédé à sa destruction, cette formalité faisant l'objet d'un procès-verbal dressé par un officier assermenté,

**ABROGE** la délibération n°2009-140 du 16 décembre 2009 portant approbation du dossier technique et du plan de financement de l'opération « Acquisition d'une moto-pompe tractable ».

Faisant suite à une demande faite en juin 2010, le chef des subdivisions administratives des Iles du Vent et des Iles sous le Vent, nous informe par lettre n°1006HC/IDV du 23 août 2011, de la participation de l'Etat au titre du BOP 123 pour l'acquisition d'une moto-pompe tractable en remplacement d'un ancien matériel devenu hors-service et qui peut être mis à la réforme.

Une moto-pompe tractable est un engin utilisé par les sapeurs-pompiers. Il s'agit d'une pompe munie de son propre moteur à combustion interne, placée sur une remorque. La principale utilisation est l'alimentation à distance d'autres engins pompes. Elle les alimente lorsque le sinistre est éloigné du point d'eau. Elle se met généralement en aspiration sur un point d'eau naturel. Elle peut également aspirer un grand volume d'eau lors d'inondations.

Son coût est estimé à 6.586.598 FCFP et la participation au titre du BOP 123 est de à 60% soit 3.951.959 FCFP.

IV°) Questions orales : (Article L.2121-19 du Code Général des Collectivités Territoriales)

.....  
.....

V°) Question diverses :

Monsieur le Maire informe l'ensemble du Conseil municipal que le « Papeete Nui Raid » se déroulera le 15 octobre 2011.

Madame Florienne PANAI souhaite que les pompiers interviennent pour le nettoyage des trottoirs au niveau du magasin SINCERE suite au campement des SDF.

Monsieur Aldo SARCIAUX suggère que les affaires sociales prennent en charges les SDF qui dorment sur les trottoirs.

Monsieur Max DESTANG fait part des plaintes des commerçants aux alentours du Marché de Papeete concernant les SDF.

Monsieur le Maire informe que la Commune s'est dotée d'une laveuse de chaussée qui permettra de nettoyer également les trottoirs.

Monsieur Aldo SARCIAUX propose également de créer une nouvelle artère routière à Tipaerui pour désenclaver le site.

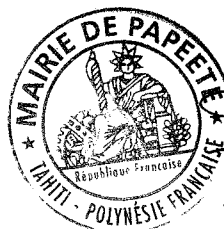
Monsieur le Maire souhaite qu'une réunion de travail soit organisée sur l'aménagement des voiries de Tipaerui.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h.

Monsieur le Maire invite les membres du Conseil municipal à visionner un film sur la mission en Chine de Mars 2011 d'une délégation du conseil municipal.



La Secrétaire de séance

  
Le Maire